

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00216 Numéro SIREN : 353 136 047 Nom ou dénomination : CMC PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/052329

Bilan Actif

Clé en Main Construction

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 28/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	3 734	3 734		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	30 376	29 481	895	4 741
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	34 109	33 215	895	4 741
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	551 282	420 554	130 729	150 152
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	551 282	420 554	130 729	150 152
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	455 491		455 491	436 481
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 747		5 747	5 747
TOTAL immobilisations financières :	461 238		461 238	442 228
ACTIF IMMOBILISÉ	1 046 629	453 768	592 861	597 121

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens	29 691 946		29 691 946	28 242 787
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	29 691 946		29 691 946	28 242 787
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	6 155 819	49 379	6 106 440	11 893 878
Autres créances	10 257 552		10 257 552	11 366 850
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	16 413 370	49 379	16 363 991	23 260 727
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 000 000		6 000 000	4 000 000
Disponibilités	3 851 560		3 851 560	5 935 180
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	9 851 560		9 851 560	9 935 180
ACTIF CIRCULANT	55 956 876	49 379	55 907 497	61 438 695

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	57 003 506	503 147	56 500 359	62 035 816
----------------------	-------------------	----------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

Clé en Main Construction

Période du 01/01/21 au 31/12/21

Edition du 28/04/22

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 300 000	300 000	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	30 000	30 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 841	6 262
Report à nouveau	20 368 036	18 218 714
Résultat de l'exercice	3 315 264	2 996 911
TOTAL situation nette :	24 022 141	21 551 886
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	24 022 141	21 551 886
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 042 681	1 011 003
Emprunts et dettes financières divers	825 044	155 061
TOTAL dettes financières :	1 867 724	1 166 065
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	21 235 446	30 182 264
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 647 278	5 021 626
Dettes fiscales et sociales	3 207 627	3 407 526
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 520 142	706 448
TOTAL dettes diverses :	9 375 047	9 135 601
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	32 478 218	40 483 929
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	56 500 359	62 035 816

Compte de Résultat (Première Partie)

Clé en Main Construction

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 28/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	30 333 732		30 333 732	21 986 172
Chiffres d'affaires nets	30 333 732		30 333 732	21 986 172
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			1 449 159 28 200 16	8 190 432 10 675 204
PRODUITS D'EXPLOITATION			31 811 107	30 187 482
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			26 819 940	26 592 188
TOTAL charges externes :			26 819 940	26 592 188
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			843 062	382 698
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			822 413 424 462	675 013 354 414
TOTAL charges de personnel :			1 246 876	1 029 427
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			69 090 11 833	65 546 26 608
TOTAL dotations d'exploitation :			80 924	92 153
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			(835)	2 049
CHARGES D'EXPLOITATION			28 989 966	28 098 515
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			2 821 141	2 088 966

Compte de Résultat (Seconde Partie)

Clé en Main Construction

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 28/04/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 821 141	2 088 966
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 774 394	1 680 040
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	37 262	21 960
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 811 656	1 702 000
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 383	51 001
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 383	51 001
RÉSULTAT FINANCIER	1 807 273	1 650 998
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 628 414	3 739 964
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 682	1 332
Produits exceptionnels sur opérations en capital	84 000	96 833
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	87 682	98 166
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	529	(6 082)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	45 190	81 140
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	45 719	75 058
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	41 963	23 108
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 355 112	766 161
TOTAL DES PRODUITS	33 710 445	31 987 647
TOTAL DES CHARGES	30 395 181	28 990 736
BÉNÉFICE OU PERTE	3 315 264	2 996 911



ANNEXE
COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

METHODES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES

*** Généralités :**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce (article L123-12 à L123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et en suivant les hypothèses de base suivantes

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

*** Présentation des principales méthodes utilisées :**

a - Immobilisations incorporelles :

Cette rubrique comprend les frais de constitution et les logiciels informatiques évalués au coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un plan d'amortissement suivant le mode linéaire sur une durée de 2 ans pour les frais de constitution et de 1 an pour les logiciels informatiques.

b - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

c - Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

. Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
. Matériel de transport (neuf)	4 ans
. Matériel de bureau (occasion).....	5 ans
. Matériel informatique (neuf).....	4 ans
. Mobilier.....	5 ans

d - Participations, autres titres immobilisés :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué, en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur la valeur patrimoniale et les perspectives de rentabilité actuelles et futures.

e - Stocks :

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

Une provision pour dépréciation des encours est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur de réalisation.

f - Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision.

Les créances sont analysées cas par cas.

g - Produits :

La société applique, pour l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat des opérations réalisées, la méthode de l'achèvement.

h- Effectif

L'effectif moyen de la société se compose de 12 personnes, 7 cadres et 5 non cadres.

i_ Indemnités de départ à la retraite :

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 213 004 euros.

Ils ont été déterminés en retenant les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite du fait du salarié : 67 ans,
- Taux d'augmentation des salaires : 1 %,
- Taux d'actualisation : 0,98%,
- Taux de charges sociales : 50 %
- Rotation du personnel :

. < à 30 ans	30.00%
. de 30 à 39 ans	20.00%
. de 40 à 49 ans	10.00%
. de 50 à 60 ans	5.00%
. > à 60 ans	5.00%

j-Identité de la société mère consolidant les comptes

La société CMC SA au capital de 300 000 € située au 354 rue André Philip 69007 Lyon, Siren 353 136 047

*** Conséquences de l'événement Covid-19**

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

*** Evénements post-clôture**

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé fin février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale. Cela constitue donc un événement postérieur à la clôture. La situation géopolitique actuelle est complexe et il est impossible de mesurer à ce stade toutes les conséquences des répercussions économiques potentielles. A ce stade néanmoins, la société n'identifie pas d'impact potentiellement significatif sur ses états financiers ou de nature à remettre en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

ANNEXE
COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS DE L'ACTIF
--

*** Actif immobilisé :**

a - Concessions, brevet et droits similaires :

Ce poste comprend les programmes informatiques et leur mise en place.

b - Immobilisations corporelles :

Les mouvements de l'exercice concernent :

<u>Valeurs brutes</u>	<u>A l'ouverture</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>A la clôture</u>
. Incorporelles	31 555	2 555	-	34 110
. Corporelles	509 245	43 265	1 229	551 282
. Financières	442 228	64 200	45 190	461 238
TOTAL	983 028	280 082	216 481	1 046 629

<u>Amortissements</u>	<u>A l'ouverture</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>A la clôture</u>
. Incorporels	26 813	6 401	-	33 215
. Corporels	359 094	62 689	1 229	420 554
TOTAL	385 907	238 083	170 222	453 769

c - Liste des filiales et participations :

ALU' CLIP S.A.R.L. au capital de 35 700 €
354, rue André Philip
69007 LYON

E.G.S CLIM S.A.R.L au capital de 15 000 €
354, rue André Philip
69 007 LYON

SCI TATIE au capital de 99 092 €
15, rue Bossuet
69006 LYON

SCI EYBENS 2002 au capital de 217 390 €
15, rue Bossuet
69006 LYON

SCI DU CHALET DU GRENAND au capital de 100 000 €
15, rue Bossuet
69006 LYON

SAS PARC ACTIVITE LYON SUD au capital de 8 000 €
15, rue Bossuet
69006 LYON

SAS FINANCIERE ST PRIEST au capital de 37 000 €
354, rue André PHILIP
69007 LYON

SCI DARDILLY CUERS au capital de 1 000 €
62 rue de Bonnel
69003 LYON

SCI DE LA ROCADE 2009 au capital de 1 536 000 €
105 rue de Créqui
69006 LYON

SCCV ILOT C au capital de 2000 € Liquidée au 27/12/2021
105 rue de Créqui
69006 LYON

SARL LES BUREAUX DE L'ETANG au capital de 12 000 €
30 Quai Claude Bernard
69007 LYON

SNC DECORPS au capital de 1 000 €
354, rue André Philip
69007 LYON

SARL EGS ELECTRICITE au capital de 7 500 €
354, rue André Philip
69007 LYON

SCCV MER ROUGE au capital de 1000 €
354, rue André Philip
69007 LYON

SCCV MAJOLAND au capital de 1 000 €
105, rue de Créqui
69006 LYON

SCI SALENGRO au capital de 1 690 000 €
105, rue de Créqui
69006 LYON

SCCV DU CARREAU au capital de 1 000 €
354, rue André Philip
69007 LYON

SNC PARC DE L'AVENIR 2018 au capital de 1 000 €
354, rue André Philip
69007 LYON

SCCV PERDRIX au capital de 1 000 €
354, rue André Philip
69007 LYON

SCCV INDUSTRIA au capital de 1 000 €
30 quai Claude Bernard
69007 LYON

SCCV LA TRAIE au capital de 1 000 €
354 rue André Philip
69007 LYON

SCCV DAGNEUX 2021 au capital de 1 000 €
354 rue André Philip
69007 LYON

SNC MARRONNIERS BERJALLIENS au capital de 1 200 €
354 rue André Philip
69007 LYON

SNC SONEP au capital de 1 200 €
105, rue de Créqui
69006 LYON

SCCV PRESSENSE 2022 au capital de 1 000 €
 354, rue André Philip
 69007 LYON

SNC 45 RUE AMPERE au capital de 1 200 €
 354, rue André Philip
 69007 LYON

SAS CMC CONSTRUCTION au capital de 1 000 €
 354, rue André Philip
 69007 LYON

*** Stocks et en-cours :**

. Valeur stock travaux en cours au 31.12.2021 29 691 946 €
 . Provision pour dépréciation du stock de travaux en cours..... 0 €

*** Créances :**

. Echéancier des créances :

	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an
Fournisseurs		-	
Clients	6 155 819	6 155 819	
Personnels	19 529	19 529	
Etat	3 713 111	3 713 111	
Groupe	4 602 404	4 602 404	
Autres	1 922 507	1 922 507	
TOTAL BRUT	16 413 370	16 413 370	

*** Détail des comptes de régularisation de l'actif :**

a - Charges constatées d'avance : 0 €

b - Montant des produits à recevoir inclus dans d'autres postes du bilan :

Clients – Factures à établir..... 11 436 €

ANNEXE
COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS DU PASSIF

*** Composition du capital social :**

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ; elles sont entièrement libérées :

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 000	100.00 €
- Actions annulées pendant l'exercice	Néant	100.00 €
- Actions émises pendant l'exercice	Néant	100.00 €
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	3 000	100.00 €

*** Provisions**

a - Réglées : NEANT pour 2021

b - Pour risques et charges : NEANT pour 2021

c - Pour dépréciation :

	Valeurs début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs fin de l'exercice
Stocks	0	0	0	0
Clients	65 746	11 833	28 200	49 379
Autres débiteurs	0			
Total	65 746	11 833	28 200	49 379

• Etat des dettes

	Montant brut	1 an au +	+ d'1 an - de 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts & dettes auprès des Ets de crédit	1 042 681	26 083	1 016 598	
Autres dettes financières	0	0		
Dettes fournisseurs	4 647 278	4 647 278		
Dettes fiscales et sociales	3 207 627	3 207 627		
Dettes Groupe et associés	825 044	825 044		
Avances/Situations				
Dettes/immobilisations	0	0		
Autres dettes	1 520 142	1 520 142		
TOTAL	11 242 772	10 226 174	1 016 598	

* Informations sur les comptes de régularisation du passif et les charges à Payer :

a - Produits constatés d'avance :

. Autres dettes : NEANT

b - Montant des charges à payer inclus dans d'autres postes du bilan :

. Emprunts et dettes 0 €
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés..... 495 238 €
. Dettes fiscales et sociales 1 129 663 €
. Groupe et associés 0 €

TOTAL 1 624 902 €

*** Créances et dettes représentées par des effets de commerce :**

a - Créances : NEANT pour 2021

b - Dettes : 45 380 €

*** Engagements divers :**

a - Engagements donnés :

. Effets escomptés et non échus : NEANT pour 2021

b Engagements reçus :

. Avals, cautions bancaires :

BP2L caution levée réserves	82 170 €
Atradius	0 €

*** Crédit-bail :** NEANT pour 2021

ANNEXE
COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

* **Chiffre d'affaires :**

a - Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

La quasi-totalité du chiffre d'affaires correspond à des ventes de prestations de services.

b - Ventilation du chiffre d'affaires par marché géographique :

. France.....	100 %
. Etranger.....	0 %
TOTAL....	100 %

* **Charges d'exploitation :**

La charge comptabilisée au titre des honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2021 s'établit à 43 900€ HT.

* **Informations sur les charges de personnel :**

La rémunération des organes de direction et d'administration n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

*** Dotations et reprises de provisions :**

<u>Dotations aux provisions :</u>	
Dotations / provision risques et charges.....	0 €
Dotation / provisions dépréciation produits en cours.....	0 €
Dotation / provisions clients	11 833 €
Dotation/autres provisions dépréciation.....	€
TOTAL DOTATIONS	11 833 €

<u>Reprises sur provisions :</u>	
Reprise/ provision risques et charges	0 €
Reprise/provisions dépréciation produits en cours.....	0 €
Reprise/provisions dépréciation clients	28 200 €
Reprise / provisions dépréciation autres débiteurs.....	0€
TOTAL REPRISES.....	28 200 €

*** Charges et produits financiers :**

a - Les produits financiers :

. Revenu des titres de participation.....	1 774 394 €
. Revenu SICAV trésorerie	33 500 €
. Escomptes obtenus.....	0 €
. Produits financiers divers.....	3 762 €
TOTAL PRODUITS FINANCIERS....	1 811 656 €

b - Les charges financières :

. Intérêts d'emprunt.....	4 383 €
. Agios bancaires.....	0 €
. Autres charges financières	0 €
TOTAL CHARGES FINANCIERES....	4 383 €

*** Charges et produits exceptionnels :**

a - Produits exceptionnels sur opérations de gestion : 3 682 €

b - Produits exceptionnels sur opérations en capital :

- *Produit de cession des éléments d'actif cédés :* 84 000 €

c - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :

Pénalité amendes.....	529 €
Autres charges exceptionnelles.....	0 €
	<u>529 €</u>

d - Charges exceptionnelles sur opérations en capital :

Valeur comptable des éléments actifs cédés : 45 190 €

e- Provisions exceptionnelles :

NEANT pour 2021

*** Impôt sur les bénéfices :..... 1 355 112 €**

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE EN %	RESULTAT AU DERNIER EXERCICE CLOS APRES IS	
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations				
SUD	• ALUCLIP	220 056	40%	79 539
	• EGS CLIM :	501 024	28,93%	155 243
	• SCI TATIE	99 535	15,35%	443
	• SCI EYBENS 2002	252 107	10,53%	34 717
	• SCI CHALET DU GRENAND	-606 631	50,00%	-45 006
	• SAS PARC ACTIVITE LYON	464 145	10,00%	-9 305
	• SAS FINANCIERE ST PRIEST	3 549 787	70,00%	2 951 688
	• SCI DARDILLY CUERS	15 489	25%	14 489
	• SCI DE LA ROCADE	1 613 977	4,50%	77 977
	• SARL BUREAU DE L'ETANG	94 450	30%	81 250
	• SCCV DECORPS	-124 340	50%	-60
	• SARL EGS ELECTRICITE	328 839	60 %	124 396
	• SCCV MER ROUGE	811 351	50%	810 351
	• SCCV MAJOLAND	1 215 525	50%	1 214 525
	• SCI SALENGRO 2017	1 776 371	2,96%	86 371
	• SNC PARC DE L'AVENIR 2018	1 952 477	50%	1 951 477
	• SCCV PERDRIX	282 915	60%	281 915
	• SCCV INDUSTRIA	-652 924	25%	- 5 735
	• SCCV LA TRAIE	431	49%	-569
	- SCCV DAGNEUX	408	49 %	-592
	- SNC MARRONNIERS BERJALLIENS	-	80 %	
	- SNC SONEP	-	25 %	-
	- SCI PRESSENSE 2022		49 %	
- SNC 45 RUE AMPERE		50 %		
- SAS CMC CONSTRUCTION	-489	100 %	-1489	

CLE EN MAIN CONSTRUCTION
Société Anonyme au capital de 300 000 euros
Siège social : 354 Rue André Philip 69007 LYON
353 136 047 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin,
A 9 heures,

Les actionnaires de la société CLE EN MAIN CONSTRUCTION, Société Anonyme au capital de 300 000 euros, divisé en 3 000 actions de 100 euros chacune, dont le siège est 354 Rue André Philip, 69007 LYON, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe GUERCI, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société FLAYALOU, représentée par Monsieur Jean-Michel RONJON, et Madame Sophie GUERCI sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Aurélien BRUNEL est désigné comme secrétaire.

La société MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, assiste à la réunion.

La société FBA Caelis Audit, Co-commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **2998** actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- les comptes consolidés,

cf

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport sur la gestion du Groupe,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux Administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et les comptes consolidés, le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de gestion du groupe établis par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions réglementées.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 24 786 euros, et qui ont donné lieu à une imposition théorique au taux de droit commun.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 3 315 264,40 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 315 264,40 euros
- A la réserve spéciale des œuvres d'arts d'artistes vivants	2 413,00 euros
- A titre de dividendes aux actionnaires	1 805 010,00 euros
- Le solde, soit la somme de	1 507 841,40 euros

En totalité au compte "Report à Nouveau" qui s'élèverait ainsi à 21 875 877,17 euros.

Le dividende de 1 805 010 euros est réparti comme suit :

- 5 010 euros au titre des actions de préférence P'
- 1 800 000 euros au titre des actions O et P'

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de



référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 274 337,06 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 530 672,94 euros.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
31.12.2018	700 020 €	497 160 €	202 860 €
31.12.2019	695 010 €	492 150 €	202 860 €
31.12.2020	845 010 €	598 050 €	246 960 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme :

CF

- la société **YOUXTA AUDIT**, domicilié **5 avenue de Poumeyrol 69300 CALUIRE ET CUIRE**, en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026, en remplacement de la société Fba Caelis Audit, démissionnaire ;

- **Madame Sophie DORIER-DUPINEY**, domiciliée **5 avenue de Poumeyrol 69300 CALUIRE ET CUIRE**, en qualité de Co-commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026, en remplacement de Monsieur Dominique FERTE, qui n'est plus inscrit à la Compagnie des Commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée
M. Christophe GUERCI



Les Scrutateurs
Mme Sophie GUERCI

Le Secrétaire
M. Aurélien BRUNEL

La société FLAYALOU
Représentée par M. Jean-Michel RONJON



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



5 / 7, Avenue de Poumeyrol
69300 Caluire et Cuire

CLE EN MAIN CONSTRUCTION

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Capital de 5 986 008 euros - RCS Lyon B 351 497 649

F.B.A Caelis Audit

Société par actions simplifiée de commissariat aux comptes
Capital de 100 000 euros - RCS Lyon 353 976 202

CLE EN MAIN CONSTRUCTION

Société anonyme

RCS LYON 353 136 047

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société Clé en Main Construction,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Clé en Main Construction relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons pas attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Lyon, le 15 juin 2022



Isabelle Courbière

Associée



Olivier Deberdt

Associé

F.B.A Caelis Audit

Caluire et Cuire, le 15 juin 2022



Geoffroy Joly

Associé